

Les Voltigeurs

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX saison 2026-20027 Pour tous les membres de la ligue et pour tout substitut
--

1. La ligue débutera sa saison 2026-2027 selon la cédule déterminée d'avance pour 30 semaines régulières. La saison débutera le vendredi 28 août, avec pause de 2 semaines pour les Fêtes et 1 semaine pendant le relâche scolaire.
2. Suivront les 3 semaines d'éliminatoire et une journée abat-9.
 - La remise des bourses se fera lors du tournoi Abat-9.
3. Les joueurs devront se présenter au minimum 15 minutes avant le début de l'horaire, afin d'être prêts à commencer à l'heure.
4. Tous les joueurs réguliers déboursent 21 \$ par semaine. Ayez la monnaie exacte pour accélérer le paiement et faciliter les opérations des trésoriers.
5. Pour chaque absence, le joueur déboursera 14 \$ à son retour pour chaque partie d'absence plus sa contribution de la semaine.
6. Chaque joueur a la responsabilité de communiquer avec son capitaine pour l'aviser de son absence.
7. En cas de maladie prolongée, le joueur avise le président ou la trésorière pour les modalités d'absence.
8. Un joueur substitut devra payer un montant de 16 \$.
9. Un substitut n'a droit à aucune bourse de fin d'année peu importe le nombre de remplacement qu'il a effectué.
10. Tout joueur qui atteindra le chiffre 69 dans une partie devra débourser 0,50 cents et le remettre au capitaine. Seul le nombre 69 entraîne ce déboursé. Les sommes recueillies seront remises en bourse à la fin de saison. Cette règle ne s'applique pas aux substituts.
11. Pour la boule chanceuse, le montant minimum qui sera attribué est 5 \$ et le maximum 15 \$.
12. Le joueur, qui s'absentera pour 3 semaines consécutives, sans avis perd son statut régulier. La semaine suivante le joueur, sera substitué par un joueur fantôme « Dummy » avec une moyenne de 120 ou par un nouveau joueur.
13. Si un joueur s'absente pour des vacances ou maladies d'une période ne dépassant pas 4 semaines, sa

Les Voltigeurs

moyenne reste active durant cette période.

14. Si un joueur régulier planifie s'absenter pour une période dépassant 2 mois consécutifs, il perdra son poste de régulier et sera automatiquement remplacé, sauf s'il trouve un remplaçant à titre de substitut pour combler son absence. Cette clause s'applique également en cas de maladie prolongée et les règles du prorata s'appliqueront pour la remise des bourses.
15. Les joueurs devront pratiquer au début, en alternance sur les 2 allées dans la période allouée.
16. Il n'y aura pas de reprise de carreau durant la saison et les erreurs seront corrigées sur l'ordinateur, sauf par exemple si un joueur joue sur la mauvaise allée.
17. Si un joueur échappe sa boule et, qu'elle traverse la ligne noire, elle sera considérée comme une boule lancée. Il n'y a pas de reprise ni correction pour ce lancé.
18. Si une boule est lancée et qu'il manque des quilles, il n'y a pas de reprise ni de correction à l'ordinateur. Une boule qui tombe dans le dalot et revient faire tomber des quilles sur l'allée, les quilles tombées ne comptent pas et une correction doit être effectuée au terminal.
19. Le handicap pour la saison et lors des éliminatoires est basé sur la plus haute moyenne d'équipe de l'ensemble des 20 équipes.
20. Tous les joueurs auront 2 semaines pour établir leur moyenne. Durant ces 2 semaines, la moyenne de l'année précédente s'appliquera pour les anciens joueurs. Une moyenne de 120 s'appliquera pour les nouveaux joueurs qui n'ont pas de fiche avec moyenne dans l'ordinateur du Bowling.
21. Seul, le capitaine ou son remplaçant aura droit de faire des corrections ou modifications sur l'ordinateur. Pour assistance, un autre capitaine ou un membre de la direction pourra apporter une aide.
22. Les parties parfaites d'équipe devront être validées par les initiales du capitaine adverse. Si non validées, elles ne seront pas considérées dans les statistiques.
23. Tout joueur dont le comportement porte préjudice à la ligue ou envers un ou plusieurs autres joueurs, de quelque nature que ce soit, pourra être expulsé sur recommandation du comité et/ou du salon de quilles.
24. Tout joueur qui cause un dommage aux équipements ou aux biens du salon de quilles sera tenu entièrement responsable et devra rembourser les dommages causés au Salon de Quilles.
25. Les capitaines devront s'assurer que leurs joueurs respectent les consignes sanitaires du salon de quilles.